

« Nous, les adultes, avons malheureusement failli à notre devoir de défendre tous vos droits. Un tiers d'entre vous ont souffert de malnutrition avant l'âge de 5 ans. Un quart d'entre vous ne sont vaccinés contre aucune maladie. Presque un cinquième d'entre vous ne vont pas à l'école. (...) C'est à nous, adultes, qu'il incombe de corriger toutes ces situations qui reflètent nos manquements. » (Session extraordinaire de 2002, Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU).

Fin septembre 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable. Ce programme, qui a officiellement démarré en janvier 2016, fixe 17 objectifs à atteindre au cours des 15 prochaines années (voyez la synthèse des objectifs sous forme de visuels en annexe 1). Pour Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU (2007-2016), « les 17 Objectifs de développement durable sont la vision de l'humanité que nous partageons et un contrat social entre les dirigeants du monde et les peuples ».ⁱ

La thématique du développement durable est suivie depuis de nombreuses années par l'UNICEF, membre de la CODE qui a en effet pour mission de s'assurer que les enfants demeurent une préoccupation centrale dans ce nouvel agenda mondial.

Un peu d'histoire...

1990 – En septembre 1990 a lieu le Sommet mondial pour les enfants. 71 chefs d'Etat et de gouvernement adoptent une Déclaration mondiale en faveur de la survie, la protection et du développement de l'enfant, ainsi qu'un Plan d'action qui comprend une série d'objectifs du développement humain concernant les enfants pour l'an 2000. Ces objectifs incluent la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, de la malnutrition et de l'analphabétisme des enfants, ainsi qu'un meilleur accès aux services de base pour la santé et la planification familiale, l'éducation, l'eau et l'assainissement.

2000 – En 2000, 189 États Membres adoptent la Déclaration du Millénaire dans laquelle sont énoncés les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ou OMD). Ce programme est composé de 8 objectifs dont 6 concernent directement les enfants. La finalité visée est de mettre fin à l'extrême pauvreté, à l'inégalité, à la maladie et à la faim. La date butoir pour la réalisation de ces objectifs est fixée 15 ans plus tard, en 2015.ⁱⁱ

2002 – Mai 2002, la Session extraordinaire s'illustre en tant que premier rassemblement de ce genre consacré exclusivement aux enfants et avec la participation de ceux-ci par le biais de délégations officielles. Près de 70 chefs d'État et/ou de gouvernement, et de nombreuses délégations gouvernementales de haut niveau y participent. Le but de cette Session est d'examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et de renouveler les engagements du monde en faveur des droits des enfants. Le document « Un monde digne des enfants » y est adopté.

Les Objectifs de développement durable ou « ODD »

Quinze ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire par l'Assemblée générale des Nations Unies, des progrès sans précédent ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté, l'accès à l'éducation, la réduction de la mortalité infantile et l'accès à l'eau potable mais dans une série d'autres domaines, les avancements ont été beaucoup trop faibles. Les disparités entre pays et au sein même des pays n'ont pas assez diminué. Les Objectifs du Millénaire forment donc un programme inachevé (voyez les progrès et disparités en annexe 2, en anglais).

Mais au fait, c'est quoi le développement durable ? Un développement n'est durable qu'à partir du moment où il permet de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs »ⁱⁱⁱ. Ceci veut donc dire que le développement durable n'est pas juste environnemental comme on pourrait parfois le croire.

L'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue en septembre 2015 fut l'occasion d'établir une nouvelle feuille de route pour les quinze années nous séparant alors de 2030. Articulés autour des domaines de la pauvreté, de l'inégalité, l'injustice et le changement climatique, dix-sept ODD viennent donc remplacer les huit OMD.^{iv} Ces dix-sept ODD sont les suivants :

1. Éradication de la pauvreté ;
2. Lutte contre la faim ;
3. Accès à la santé ;
4. Accès à une éducation de qualité ;
5. Égalité entre les sexes ;
6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement ;
7. Recours aux énergies renouvelables ;
8. Accès à des emplois décents ;
9. Promotion de l'innovation et mise en place d'infrastructures résistantes ;
10. Réduction des inégalités ;
11. Villes et communautés durables ;
12. Consommation responsable ;
13. Lutte contre le changement climatique ;

14. Protection de la faune et de la flore aquatiques ;
15. Protection de la faune et de la flore terrestres ;
16. Promotion de la justice et de la paix ;
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable.

Les 15 premiers objectifs mondiaux correspondent aux 3 piliers du développement durable : social, écologique et économique. Les 2 derniers façonnent le cadre indispensable : paix et partenariat. Ces objectifs sont déclinés en 169 « cibles » ou sous-objectifs dont 48 sont liés aux enfants.

Mise en œuvre – Pour s’assurer d’un réel avancement quant aux objectifs fixés, il convient d’élaborer et de mettre en œuvre un cadre mondial d’indicateurs. Le suivi et l’examen seront fondés sur un rapport annuel établi « à partir du cadre mondial d’indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que des informations recueillies à l’échelle régionale »^v. De son côté, l’UNICEF s’attelle déjà depuis des années à mesurer la situation des enfants à travers le suivi des indicateurs économiques et sociaux par pays. Le fruit de ces recherches est publié dans un rapport annuel sur la situation des enfants qui reprend des statistiques mondiales^{vi}.

Droits de l’enfant – Les droits de l’enfant doivent être au centre des Objectifs de développement durable car investir en faveur des enfants est un moyen fondamental d’éliminer la pauvreté et d’améliorer l’équité entre les générations^{vii}. Il est essentiel d’offrir aux enfants un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs compétences afin qu’ils puissent contribuer ensuite au développement de la société^{viii}. Pour Anthony Lake, Directeur général de l’UNICEF, « le développement durable commence avec des enfants en sécurité, en bonne santé et bien éduqués ».

Spécificités du processus – La particularité des ODD par rapport aux OMD est leur caractère universel^{ix}. Cela signifie que les objectifs ne se limitent pas uniquement aux pays en développement, mais aussi aux pays industrialisés. Cela implique aussi que les pays ne pourront pas faire leur « shopping » parmi les objectifs même s’il est vrai que certains pays sont plus avancés que d’autres en matière statistique. La Belgique devra donc également fournir certains efforts pour réaliser les objectifs de développement durable de l’Agenda 2030. Car notre pays est lui aussi confronté à de nombreux défis notamment au niveau de la lutte contre la pauvreté, la croissance économique durable et les changements climatiques. La Belgique doit aussi examiner comment elle peut aider les pays en développement à atteindre ces nouveaux ODD. Enfin, l’élaboration des ODD s’est faite via la consultation de différents acteurs de la société civile, aussi en Belgique.

Recommandations

Selon Magda Aelvoet, présidente du Conseil fédéral belge du Développement durable (CFDD), « pour atteindre les Objectifs de développement d'ici 2030, nous devons rompre avec des habitudes profondément ancrées et innover ». Le CFDD a remis un avis établissant les priorités pour la Belgique. Ce rapport met notamment l'accent sur la nécessité de réduire les inégalités, l'exclusion sociale et d'établir une cohérence des politiques à tous les niveaux.^x

En janvier 2016, 36 ONG belges^{xi} ont collaboré à la réalisation d'un rapport rassemblant des propositions sur les modalités de réalisation des objectifs, tant en termes de mise en œuvre au niveau national que d'appui à l'échelle internationale.

Ce rapport énumère certaines recommandations. Tout d'abord, la Belgique devrait établir une mesure de progrès qui prend en compte le progrès environnemental et social (et donc plus seulement le progrès économique, généralement mesuré via le PIB ou Produit Intérieur Brut). Deuxièmement, les citoyens et la société civile devraient pouvoir largement participer à l'élaboration de la politique de développement durable. En troisième lieu, une politique de développement durable se devrait d'offrir une garantie et une prévisibilité à long terme (processus de production ou transports plus durables). Enfin, une véritable politique de développement durable doit investir dans les générations futures. En misant sur les chances des enfants et des jeunes, et en leur assurant les moyens d'une éducation de qualité, on peut éviter de nombreux problèmes sociaux par la suite.^{xii}

Pour le Premier ministre belge, Charles Michel, intervenant à l'occasion du Sommet de New York qui a adopté les ODD, « l'heure est à l'action. Chaque niveau de pouvoir sera mobilisé, dans ses domaines de compétence. Chacun doit se ranger derrière ce projet universel. »^{xiii}

Conclusion

Un proverbe anglo-saxon dit que nous n'avons pas hérité de la Terre de nos ancêtres, mais que nous l'empruntons à nos enfants. Il résume parfaitement les objectifs poursuivis par les ODD.

En effet, chaque citoyen a un rôle à jouer dans la mise en œuvre des Objectifs pour un développement durable. C'est en partant de ce postulat qu'a été mise sur pied la plateforme « Ensemble 2030 »^{xiv}, nouvelle initiative après « Au-delà de 2015 »^{xv}. Ce projet rassemble des organisations de la société civile à travers le monde qui tentent de favoriser l'exécution des objectifs pour le développement durable. Si les inégalités subsistent dans l'enfance et à l'adolescence, elles continueront d'avoir des conséquences importantes pour les familles à travers le monde. Il est donc essentiel de suivre de près les progrès en la matière qui, selon l'UNICEF, restent insuffisants à ce jour et ne parviendront pas à combler les inégalités d'ici 2030.^{xvi}

Comme le rappelait Charles Michel lors du Sommet du Millénaire de septembre 2015, « ce n'est plus l'heure des constats ou des rapports. C'est le moment d'agir de manière organisée et cohérente. (...) L'agenda 2030 est notre boussole pour les quinze prochaines années (...) Notre action a une base solide : ce sont les Droits de l'Homme ». Officiellement, le nouveau programme est le manuel d'instruction pour le développement durable - dans les pays riches autant que les pauvres. A l'heure qu'il est, la Belgique comme le reste du monde est donc confrontée à la difficile tâche d'intégrer ces objectifs dans ses politiques internes et ses politiques externes (coopération au développement, aide humanitaire).

Il faut se réjouir qu'un grand nombre d'ODD se réfèrent directement aux enfants et renforcent plusieurs instruments internationaux contraignants, comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Tous les pays vont devoir rendre compte des efforts déployés en vue d'atteindre ces objectifs, à toutes les échelles et de manière concertée. Un premier suivi des objectifs de développement durable se fera au forum politique de haut niveau de l'ONU^{xvii} en juillet 2016.

Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été réalisée par Fanny Heinrich en collaboration avec Maud Dominiczy, Child Rights Officer chez UNICEF Belgique. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Françoise Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, FAMISOL, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site www.lacode.be. [Voyez aussi notre page Facebook « Coordination des ONG pour les droits de l'enfant ».](#)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Annexes

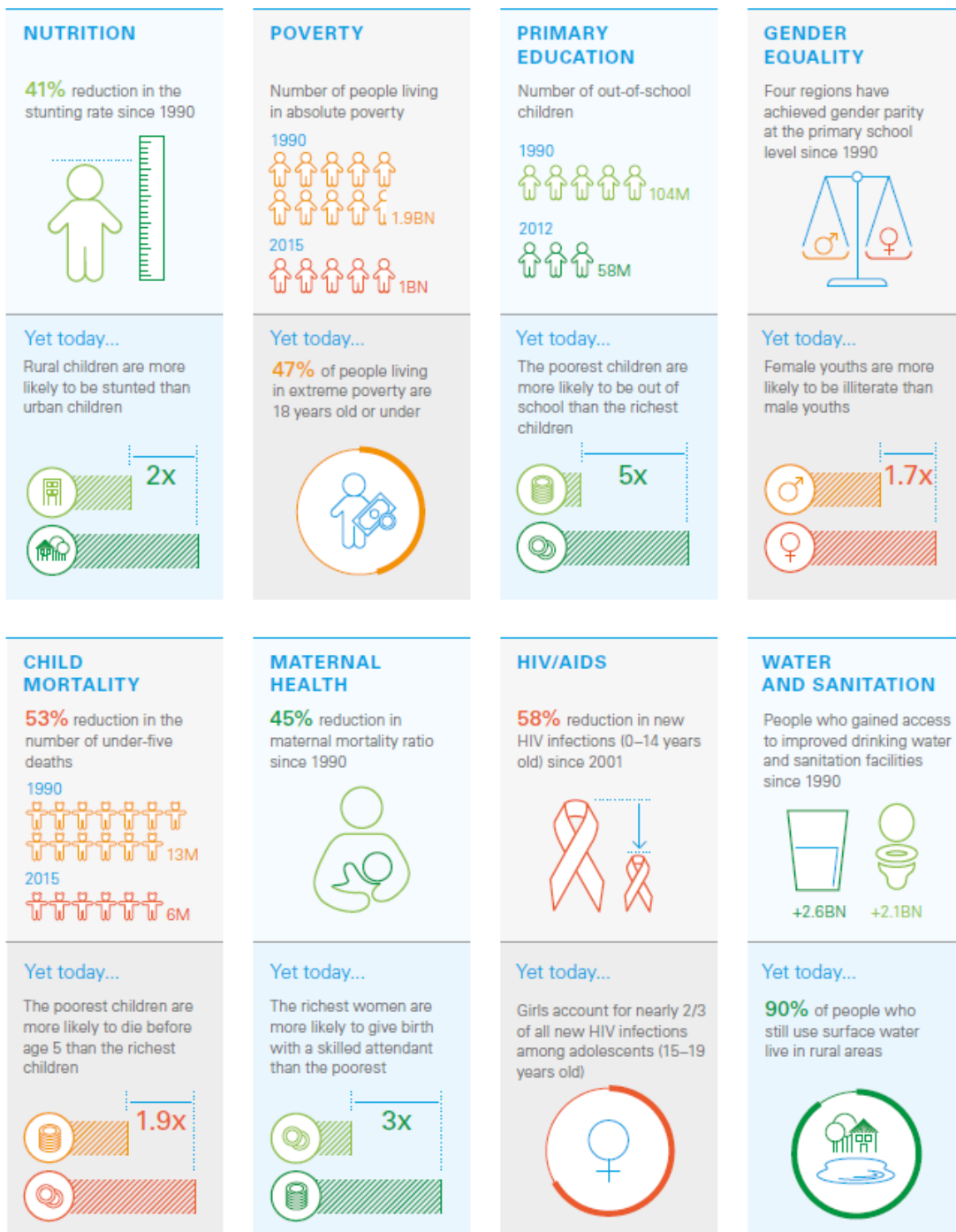
Annexe 1

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Annexe 2

Progress and disparities for children...



ⁱ « Le programme de développement durable démarre officiellement le 1er janvier 2016 », 12 janvier 2016, U.N. sur <http://www.un.org>.

ⁱⁱ « Historique », U.N. sur <http://www.un.org>.

ⁱⁱⁱ Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, « Rapport Brundtland », 1987, p. 14.

^{iv} *Idem*.

^v Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, 21 octobre 2015, A/RES/70/1, § 83.

^{vi} Disponibles sur le site www.unicef.org.

^{vii} « Un Monde Digne Des Enfants Pour L'Après-2015 », 2013, *UNICEF* sur www.unicef.org.

^{viii} Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, 21 octobre 2015, *UN* sur <http://www.un.org>.

^{ix} « Les Objectifs de développement durable », 20 novembre 2015, *UNICEF* sur <https://www.unicef.be>.

^x C. VAN ENDE, « La Belgique prend aussi les ODD à cœur », *op.cit.*

^{xi} 11.11.11, Associations 21, WWF, Bond Beter Leefmilieu, Inter-Environnement Wallonie, Protos, FOS-Socialistische Solidariteit, Oxfam-Magasins du Monde, Oxfam Solidarité, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, Vredeseilanden, Decenniumdoelen, Sensoa, Be-Gender, Netwerk Duurzame Mobiliteit, Climate Express, Solidarité Mondiale, Beweging.net, Broederlijk Delen, Memisa, UNICEF Belgique, Plan Belgique, Netwerk Tegen Armoede, APERe, Vrouwenraad, Le monde selon les femmes, Luttés Solidarités Travail, Ecolerk, Conseil de la Jeunesse, Medecins du Monde, Artsen Zonder Vakantie, Louvain Coopération, Aedes, Fracarita Belgium.

^{xii} « Pistes pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Belgique », 24 septembre 2015, *Associations 21 pour un développement durable* sur <http://www.associations21.org>.

^{xiii} C. VAN ENDE, « La Belgique prend aussi les ODD à cœur », *op.cit.*

^{xiv} Pour plus d'informations, voyez <http://www.together2030.org/fr/>

^{xv} Pour plus d'informations, voyez <http://www.beyond2015.org/>

^{xvi} « Pour tous les enfants, l'égalité des chances. La promesse de l'équité », novembre 2015, *UNICEF* sur <https://www.unicef.be>.

^{xvii} <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>.